



CHS-CT de la DISI Sud-Ouest du 31/05/2012

Compte-rendu

Premier CHS de la DISI du Sud-Ouest, en présence :

- des organisations syndicales
FO représenté par Marie-Marthe SUREAU et Maryline SOUCHARD
- des représentants des 4 E.S.I.,
- de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, Monsieur Patrick ESPINAT,
- du Médecin de Prévention Madame le Docteur MASSAL ,
- des correspondants de proximité.

1° - Présentation du règlement intérieur du CHS-CT (art. 24)

- 3 réunions annuelles minimum
- Réunion en cas d'urgence
- Calendrier prévisionnel des réunions

Demandes des O.S. :

- Convocation et documents envoyés 15 jours avant la réunion
- Ordre du jour arrêté par le Président en associant le Secrétaire des O.S.
- Visite de sites par le CHS-CT : délégation administrative & O.S., 1 fois par an pour chaque site
- Recours à un expert agréé en cas de risque grave ou de projet important, par saisine.

2° - Plan ministériel pluriannuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail (2012-2014)

Il porte sur :

- le développement de la connaissance des risques,
- la prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS),
- la prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques et à des contraintes de pénibilité particulières (CMR),
- l'amélioration continue de l'existant.

3° - Note d'orientations ministérielles

Elle porte sur :

- la mise en place des nouveaux CHS-CT de proximité avec la désignation et le rôle du Secrétaire du Comité, la formation des membres, la publication des travaux ;
- le recensement et le suivi des risques CMR, TMS et RPS ainsi que l'amiante (DTA) ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- l'implantation de véritables cabinets médicaux.

La formation des membres du CHS-CT est obligatoire. Constituée de 2 modules, elle concerne le fonctionnement de l'instance et les différents risques auxquels les agents peuvent être confrontés.

Présentation par l'I.H.S.

Proposition de recrutement d'une psychologue du travail en intervention collective, comme expert dans le C.H.S.

4° - Vote du Secrétaire représentant les O.S

. pour un mandat de 3 ans : Geneviève Bourrel (5vx/6)

5° - Dotation budgétaire 2012

Ce budget est calculé en fonction du nombre d'agents (125€ par agent).

La DISI recense 435 agents sur les différents sites.

Évalué en brut à 54 466 €, il est mis 6% de réserve plus 20% de réserve républicaine liée aux élections présidentielles. La disponibilité est donc de 40 959€.

6° - Etude des cahiers de C.H.S.

Le Président met la priorité sur la dangerosité ou l'urgence par rapport aux besoins exprimés.

Quatre niveaux :

Niveau 1 :

- Toilettes adaptées aux personnes handicapées (ESI Bx-Océan); la participation financière du CRIPH est de 14 875€ - Complément de financement => 1 792€ ;
- Formations de secouristes, de stages de conduite, extincteurs incendie => 6 800€ ;
- Sécurisation du faux-plancher au Service éditique (ESI Bx-Garonne) => 5 673€ ;
- Matériel ergonomique : fauteuils, casques tel., écran pour handicap visuel => 1 000€.

Niveau 2 :

- Redistribution éclairage dans bureaux (ESI Bx-Océan) => 1 426€ ;
- Abat-jour autour de 4 néons (ESI Bx Garonne) => 50€ ;
- Matériel individuel de protection (masques, audition) => 300€ ;
- lampe sur pied (ESI Poitiers) => 1150€ ;
- Formation initiale secourisme, habilitation électrique (ESI Tlse) => 2 450€ ;
- 2 bras de support écran (DISI) => 100€.

Niveau 3 :

- Stores (ESI Bx Garonne & Poitiers) => 5 400€

D'autres demandes sont soit en attente, soit rejetées :

- Tout ce qui est matériel personnel (vêtement de magasinier, blouses, chaussures de protection, gants de manutention) => 3 450€
- Motorisation de volets roulants (ESI Poitiers), filtres de tubes fluo (ESI Bx Garonne) => 7200€
- Aménagement menuisé (ESI Tlse) => 11 504€
- 2 écrans 22' (DISI) => 400€

Deux réserves ont été constituées :

- Pour les dépenses urgentes => 5 000€
- Pour l'installation de fontaines d'eau dans chaque ESI => 3 000€